

RONY BRAUMAN

et la ferveur idéologique

Georges Elia Sarfati

Professeur des Universités,

linguiste, essayiste, auteur de

Discours ordinaires et identités

juives, Berg International (1999),

Éléments d'analyse du discours,

Armand Colin, 2005.

La présente étude ne vise pas à l'exhaustivité. Elle a pour objet de rendre compte des principales positions idéologiques assumées par Rony Brauman sur le chapitre du conflit proche oriental. Cette étude s'appuie sur l'analyse d'un ensemble de textes (principalement des pétitions dont Brauman fut co-signataire) parus dans la grande presse nationale entre 2000 et 2003. Il s'agit de prises de position d'autant plus significatives des convictions de leur auteur qu'elles se sont exprimées dans une période d'acuité particulière du conflit israélo-palestinien, et qu'au cours de cette même période les médias internationaux, autant que les sociétés civiles, ont été en proie au développement d'un antisionisme paroxystique.

Trois grands thèmes se dégagent des textes rassemblés : une série de considérations préalables au développement de la critique de l'Etat d'Israël à la faveur desquelles Brauman fait part de sa conception de la judéité ; par suite l'articulation d'un antisionisme radical dûment étayé sur deux points : la non recevabilité de l'Etat d'Israël en tant qu'Etat juif, et le plaidoyer en faveur de sa dissolution dans un Etat bi-national.

Au total, la « philosophie politique » de Brauman fait largement écho aux positions de l'antisionisme de principe qui voit dans l'existence d'Israël la prorogation de l'entreprise coloniale occidentale, et dans le projet sioniste ce qu'il appelle une « contradiction ». Avec le tiers-mondiste ainsi qu'une large fraction de l'extrême gauche, cette position confine logiquement à la disparition de l'Etat d'Israël en tant qu'entité nationale à caractère juif et souveraine.

L'arrière-plan idéologique de la critique d'Israël

Certains préalables importants méritent d'être examinés pour éclairer ce qui constitue l'arrière-plan idéologique concret des thèses antisionistes défendues par Brauman. Nombre de déclarations faites à l'hebdomadaire *L'Express*¹ fournissent une abondante matière en ce sens. Interrogé par le journaliste V. Hugueux, Brauman se situe très précisément par rapport à ce qu'il appelle sa « judéité », rendant tour à tour compte de sa conception du judaïsme et du sionisme.

Tel qu'il le conçoit, le judaïsme s'enracine avant tout dans une expérience personnelle, de type familial : « Adolescent, je subissais les fêtes religieuses, que mes parents célébraient par respect pour les leurs, comme une corvée ». L'expérience israélienne, très tôt acquise dans l'enfance, et liée à l'engagement paternel, ne le marque pas davantage : « Mon père était quant à lui un résistant et un vrai sioniste. Il a milité très jeune, avant de s'établir dès 1948 en Israël. Je suis né deux ans plus tard à Jérusalem, mais je ne garde aucun souvenir de ma petite enfance : j'avais à peine cinq ans quand ma mère m'a emmené en France. Mis à part de brèves vacances familiales en 1961, pendant le procès du criminel nazi Adolf Eichmann, je n'ai pas remis les pieds en Israël avant l'âge adulte ».

L'appréciation qu'il porte sur le fait d'être juif s'avère par ailleurs déterminante pour comprendre la manière dont Brauman articule, simultanément, sa critique du sionisme : « Je me vois comme un être composite. Ma judaïté forge une partie de mon identité. Ce n'est ni un drapeau ni une honte mais une donnée. Juif français ou Français juif ? La question est un peu vague ». La manière dont Brauman pense cette situation d'indétermination identitaire est à l'origine d'une catégorisation très emblématique du type de raisonnement qu'il tient et répète par ailleurs : « Car j'y vois deux catégories distinctes. L'une familiale ; l'autre civile et politique ». Ce dont il tire la conclusion suivante : « Ce qui, au passage, atteste la réussite de l'intégration ».

Cette modalité identitaire, fondée sur le partage juif/français (sans préjuger pour l'instant d'une hiérarchie possible de ces composants) s'enracine directement dans l'archive républicaine, notamment issue de la Révolution Fran-

caise ; elle constitue l'expression subjective, longtemps érigée en modèle idéologique dominant, du partage juridique qui différencie sphère privée et sphère publique. La philosophie de l'émancipation civique et politique des Juifs suppose tout entier ce partage. A l'aune de cette catégorisation, la relégation de la judéité dans la sphère privée (« familiale ») a pour effet de rendre illégitime en principe toute aspiration politique spécifiquement juive (nommément, le sionisme), à moins de statuer dans des termes différents sur ce qu'est la judéité dans un espace conceptuel qui fait de ce terme, au contraire, la condition de possibilité d'une aspiration nationale spécifique. Ce qui n'est, en l'occurrence, pas le cas.

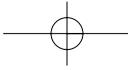
Le sionisme ne recueille pas davantage sa sympathie, hormis pendant les années d'adolescence : « (...) jusqu'en 1967, tout allait bien. J'avais alors 17 ans. Hanté par la destruction d'Israël, je partageais mon temps entre la préparation du bac et une écoute fiévreuse de la radio. La victoire d'Israël fut un soulagement. A l'époque je me disais ceci : ceux qui méritent de vivre vivront »². Au-delà de la date charnière de 1967, la distance prise à l'égard du sionisme et d'Israël participe d'abord de la déception historique : « Ce n'est pas une image (le destin d'Israël), mais un slogan : le rêve brisé. Un rêve d'émancipation enfermé dans un ghetto, un rêve d'affranchissement où le libérateur se fait oppresseur ».

Brauman apprécie encore ce recul comme résultant d'une prise de conscience salutaire, à la faveur de laquelle, revenu d'une illusion mensongère, il aurait pris la mesure de la réalité : « Et j'avais du conflit une vision simple et claire : un îlot de démocratie – Israël – perdu au milieu d'un océan de totalitarisme arabe soutenu par l'URSS. (...) La guerre des pierres et le naufrage soviétique ont mis à mal ce schéma. Et hâté la fin d'un aveuglement organisé ».

Il est symptomatique que l'engagement antisioniste de Brauman s'est fait tardivement, par la médiation d'un engagement surtout cristallisé sur d'autres causes importantes, par des médiations politiques distinctes aussi, entre ultra-gauche et humanitarisme, de sorte que son intérêt relativement tardif pour la cause palestinienne procède d'un déplacement autant que d'une généralisation des perspectives critiques éprouvées par ailleurs :

« Mon éveil politique passe par la guerre d'Espagne et le Vietnam. Longtemps j'ai suivi le Proche-Orient de loin. Avant de m'y plonger en 1988, à l'heure de la première Intifada. Jusque-là, je bossais davantage sur le Rwanda, l'Afghanistan ou l'Amérique centrale ».

Partant, l'examen des écueils qui pèsent sur la réalité israélienne conduit Brauman à discerner dans le projet national juif deux travers constitutifs : ce qu'il qualifie d'une part de « crispation identitaire » (les Israéliens se montrant dans



leur majorité hostiles au « retour » des Palestiniens), d'autre part la « sacralisation de la terre ». Nous verrons plus loin comment ces deux critiques s'articulent dans une série de contributions collectives auxquelles Brauman a donné sa signature.

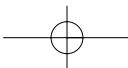
L'antisionisme radical

Celui-ci s'appuie sur une définition spécifique de l'Etat d'Israël, une interprétation sans nuance du conflit, avant d'appeler un ensemble de propositions en vue d'une résolution de l'état de guerre. Dans aucune de ses interventions, Brauman ne semble contester la légitimité du fait national israélien, ainsi : « Il existe un fait national israélien irréversible et une communauté nationale qui a des droits collectifs, une langue, une culture »³. Cette prémisse apparaît vite comme une figure de concession, puisqu'il s'agit de questionner les fondements même de cet Etat : « Mais dans quel cadre ? Celui d'un Etat laïque ou d'un « Etat juif » ? Telle est la contradiction constitutive d'Israël : en quoi l'Etat est-il juif ? Par généalogie éthique ? Par référence religieuse ? »

Les questions ainsi posées sont purement rhétoriques ; à supposer que leurs présupposés soient valides, elles appellent une réponse aussi peu conditionnelle que possible : « L'Etat juif » serait alors un Etat ethno-théocratique régi par le droit du sang incompatible avec l'égalité de tous les citoyens vivants sur un même sol ». Pour donner davantage de force à ces allégations, plus de portée à ces dernières perspectives, le texte introduit des termes de comparaison qui constituent un système de référence éminemment symbolique : « Imagine-t-on que l'Etat français puisse se définir comme Etat aryen ou Etat chrétien ? ». Avant de retourner au nœud du problème : « Et que n'aurait-on entendu si la charte de l'OLP avait revendiqué une Palestine islamique au lieu d'une Palestine laïque et démocratique ! »

Il convient ici de montrer ce que ce type de raisonnement contient de sophismes, même soutenus de bonne foi. A n'en pas douter, cette forme d'argumentation est avant tout spécieuse parce qu'elle fait l'économie d'une prémisse fondamentale : les signataires d'une telle déclaration – dont R. Brauman – feignent d'ignorer la raison d'être d'Israël, la motivation première du sionisme qui est de répliquer à l'antisémitisme en conférant au peuple juif le cadre territorial et institutionnel d'une souveraineté nationale. En cela réside la singularité de l'Etat d'Israël.

Partant de cette considération, à moins de l'escamoter sciemment, il devient tout simplement absurde d'affirmer, comme s'il s'agissait d'un grief sérieux, que l'Etat d'Israël est un « Etat ethno-théocratique », « juif » « par généalogie éthique » ou par « référence religieuse ». Certes, en usant de telles dénominations, l'intention des pétitionnaires vise à discréditer Israël, à le montrer du

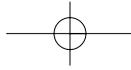


doigt comme une entité a-typique, littéralement in-admissible au regard des normes philosophiques et politiques européennes. L'usage de ce type d'argument montre que ceux qui en usent achoppent, à leur corps défendant⁴, sur une méconnaissance entretenue : postuler que l'Etat juif serait « juif » en vertu d'une « référence religieuse » (ou, comme cela est dit ailleurs, du « droit du sang »), c'est entériner une définition non juive de la judéité (celle qui consiste à n'y voir précisément qu'une entité religieuse). Autrement dit les contradictions que Brauman et les co-signataires de ces protestations antisionistes voient et dénoncent sous le rapport d'Israël, Etat des Juifs informé par le projet sioniste, sont moins celles de cette réalité nationale que celles d'une idéologie profondément réductrice, incapable de concevoir ce qu'il y a de singulier et d'authentique dans une conception juive de la judéité dont se déduit, sans contradiction, la possibilité du paramètre national⁵.

Une autre variante de cette même critique concerne cette fois non pas les fondements de l'Etat d'Israël mais plus spécifiquement les perspectives de développements intrinsèquement contenus sans ses déterminations initiales. De sorte qu'après avoir incriminé ses racines (un « Etat juif »), il s'agit d'incriminer ses fins : « La contradiction sur laquelle est édifié « l'Etat juif » les enfonce (les Israéliens) dans « l'angoisse de mort » dont serait née Israël. Quel peut être l'avenir d'un peuple fuyant cette angoisse dans une escalade meurtrière ? ». Ces mêmes thèses connaissent des reformulations approchantes dans d'autres textes, où elles donnent lieu à un exposé bien plus laconique et lapidaire : « Car quel peut être l'avenir d'un Etat fondé sur l'oppression, l'injustice et le crime ? Et quel peut être l'avenir d'un peuple fuyant ses malheurs et ses angoisses dans une escalade meurtrière ? »⁶

La vision du conflit se déduit de la caractérisation initiale de l'Etat d'Israël, compris comme entité belligérante-violente, usurpatrice, criminelle. Elle s'articule en outre à deux systèmes d'interprétation solidaires l'un de l'autre. Tout d'abord à une définition du conflit : « Nous entendions dire ainsi que le conflit du Proche-Orient est politique et non pas racial ou religieux, montrer surtout que juif et sioniste ne sont pas synonymes »⁷. Ensuite à une caractérisation du conflit : « Les Israéliens ont un Etat souverain, une armée puissante, un territoire ; les Palestiniens sont parqués dans des camps depuis un demi-siècle, soumis aux brutalités et aux humiliations, assiégés sur un territoire en peau de chagrin : grande comme un département français, la Cisjordanie est lacérée de routes stratégiques, criblée de plus de 700 check points, hérissée de colonies. Il n'y a pas symétrie entre occupants et occupés »⁸.

La solution préconisée procède d'une série de considérations assez distinctes. Les premières sont immédiatement politiques, puisqu'elles ont trait à

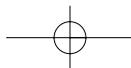
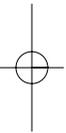


la réalité territoriale, à ses enjeux spécifiques ; en l'occurrence, il s'agit de faire valoir une position légaliste : « l'application des résolutions de l'ONU, le retrait inconditionnel d'Israël des territoires occupés depuis 1967, le démantèlement des colonies d'occupation, la création d'un Etat palestinien souverain, et le droit au retour des réfugiés chassés de leur terre depuis 1947 »⁹. Tout en entérinant le présupposé de la faute originelle d'Israël, cette première série de revendications insiste bien sur le fait qu'il ne saurait s'agir d'une « réparation », suggérant ainsi que l'existence d'Israël est cause d'un dommage irréparable en l'état : « Le retrait inconditionnel de l'armée israélienne des territoires occupés et le démantèlement des colonies ne constitueraient même pas une réparation de l'injustice faite aux Palestiniens, mais seulement l'application d'un droit formellement reconnu (...) Nous exigeons l'application des résolutions de l'ONU, le retrait inconditionnel d'Israël des territoires occupés, le démantèlement des colonies et la reconnaissance immédiate par l'Union européenne d'un Etat palestinien laïque et souverain »¹⁰.

Mais d'autres textes portent une revendication bien différente. Au-delà de la revendication légaliste, somme toute habituelle depuis que le droit international peut constituer un levier efficace pour l'action politique, se profile une exigence d'un tout autre ordre. Les revendications précédemment évoquées ne constituent à tout prendre qu'une étape dans un processus de transformation radicale de la réalité nationale israélienne. Ainsi : « Il n'y a pas si longtemps, des intellectuels palestiniens et des militants radicaux du mouvement de la paix israélien parvenaient parallèlement, devant l'impasse du processus de paix, à la conclusion que la solution de cinquante ans de conflit ne pouvait résider dans un Etat croupion palestinien supplétif de l'occupant, ni dans une logique de séparation dont les Arabes israéliens seraient les premiers à faire les frais, mais dans la coexistence de deux nations jouissant de droits égaux »¹¹.

Cette perspective donne lieu à l'explicitation suivante qui tient au demeurant davantage du diktat et de l'injonction indirecte que de la déduction logique : « Car Israël devra choisir entre un Etat démocratique et laïque et le repli sur un Etat juif confessionnel, entouré de bantoustans ». Et encore : « La seule solution passe par la reconnaissance de droits égaux, par le dépassement des nationalismes bornés au profit d'une citoyenneté démocratique et laïque, par la reconnaissance des torts faits aux Palestiniens, par une coexistence débarrassée de l'intolérance religieuse et du droit du sang ».

Il est remarquable que la formulation de cette « solution » au conflit proche oriental soit amenée progressivement, au terme d'un argument d'autorité qui tient en substance en ces termes : « puisque parmi les belligérants certains groupes d'intellectuels avisés pensent que l'Etat d'Israël doit céder la place à un



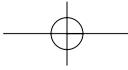
Etat bi-national, alors il n'y a pas de raison de penser que ces porte-parole font fausse route. Il en résulte que nous adhérons à cette thèse et l'assumons comme nôtre ».

La stratégie de discours consiste ici à s'autoriser du point de vue de quelques « intellectuels palestiniens et des militants radicaux du mouvement de la paix israélien » pour faire valoir dans la grande presse française une option des plus minoritaires en Israël, sous prétexte de mettre un terme au conflit au nom d'un système de valeurs progressistes (égalité des droits, citoyenneté paritaire, etc.). Il est d'ailleurs emblématique de ce type de raisonnement qu'il se soutient d'un usage très récurrent des poncifs et lieux communs les plus éculés de la langue de bois antisioniste¹². Israéliens et Palestiniens n'auraient d'autre choix qu'entre une violence hyperbolique qui ne connaîtrait jamais de terme et l'option binationale. Cette fausse alternative consiste à étayer, pour faire valoir la « solution » préconisée, l'idée selon laquelle faute de souscrire à cette seule ligne de conduite viable l'actuel Etat d'Israël finira par cristalliser toutes les tares d'une nation occidentale en proie au démon totalitaire.

Le cheval de Troie de cette entreprise de banalisation de l'option binationale (qui, mise en pratique, équivaldrait purement et simplement à la disparition de l'Etat d'Israël en tant qu'Etat à caractère juif) passe par une formulation maximaliste du « droit au retour » des Palestiniens. A défaut d'une vérification rapide de cette perspective, Israël serait d'un seul tenant assimilable à l'Afrique du Sud du régime d'apartheid, ou, selon une référence historique plus récente, à la Serbie de Milosevitz. « Le droit au retour ne saurait être reconnu aux Juifs et refusé aux Palestiniens, dont 800 000 ont été chassés après 1948 au nom d'une politique de « transfert » (on dirait aujourd'hui de purification). Les dirigeants israéliens misent encore sur une « séparation » (on dirait, sous d'autres cieux, d'apartheid) des populations israéliennes et palestiniennes, pourtant trop mêlées pour être séparées, sauf à pratiquer un nouveau « transfert » au prix de nouveaux Deir Yassine et de nouveaux Kafr Kassem. »

Sur quelques conséquences politiques de l'antisionisme radical

Il est arrivé à R. Brauman de motiver ses prises de position « en tant que juif »¹³. Si tant est qu'une place identitaire peut être alléguée en argument de légitimité, force est de constater que la judéité selon Brauman est, de quelque côté qu'on la considère, une coquille vide. En tant que tradition, le judaïsme, à travers ses us et coutumes, lui paraît « une corvée » ; en tant que philosophie politique, le sionisme une calamité, tant pour les Juifs eux-mêmes qui en attendent une véritable sortie du ghetto, que pour leurs voisins arabes, et notamment Palestiniens, qui en subissent les atteintes. L'inanité du judaïsme se conjugue



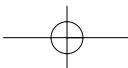
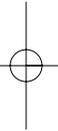
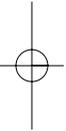
au vœu réitéré de dissolution du projet sioniste. Puisque Brauman développe une fausse alternative (la fin de l'Etat juif en tant que tel ou l'irréversible catastrophe), il eût mieux valu qu'il s'exprimât « en tant qu'individu », représentatif de lui seul. Sa condamnation sans appel de l'Etat juif, perçu à travers des fondements qu'il juge irrecevables, ou à travers des crises politiques dont il tend à faire l'image exacte du sionisme, le fait qu'il contribue par ses propos souvent caricaturaux à alimenter une rhétorique de propagande, sans le moindre égard pour la nuance ou l'analyse historique, l'univocité de ses vues, à terme, forment système.

Il n'est par exemple pas fortuit que de cette construction idéologique (Brauman assure pourtant être immunisé contre « l'aveuglement » depuis 1967) ait pour conséquence la formulation de conceptions non moins excessives sinon erronées, lorsque cédant à la passion idéologique, il se perd en conjectures sur le futur de l'Etat juif, ou bien, s'agissant de l'Europe, sur les causes du néo-antisémitisme qui y sévit.

Les prédictions de Brauman s'agissant des développements politiques du sionisme relèvent davantage de l'incrimination que de l'objectivité historique. Persuadé, en vertu de la diabolisation du sionisme à laquelle il souscrit, que l'Etat d'Israël fait corps avec les desseins politiques de la puissance nord-américaine, il peut à plusieurs occasions affirmer : « Ariel Sharon a en effet résolu, avec le soutien de G.W. Bush, d'écraser la résistance palestinienne, de détruire les institutions, d'humilier ses dirigeants et d'acculer leur peuple à un nouvel exode. »¹⁴ Ou encore : « Certains ministres du gouvernement Sharon envisagent désormais ouvertement un transfert massif de populations. La logique de l'Etat juif et le rêve du Grand Israël trouvent dans cette expulsion leur aboutissement »¹⁵.

Le même type d'adhésion idéologique a conduit Brauman à donner sa caution à la campagne de propagande visant à accréditer que l'armée israélienne s'était rendue coupable d'un massacre dans le camp palestinien de Jénine (en mars-avril 2002). Les textes abondent en ce sens¹⁶, sans que l'avalanche de démentis et de contre-épreuves ait le moins du monde permis d'ébranler une position qui relève de la croyance.

Le diagnostic que porte Brauman sur la situation de guerre au Proche Orient est en corrélation directe avec l'explication qu'il donne au sujet de la résurgence de l'antisémitisme qui serait, selon lui, imputable à la ligne politique des grandes institutions juives (de France, notamment) : « Cette démarche inhabituelle (celle qui consiste à s'exprimer « en tant que juifs »¹⁷) (...) nous paraît aujourd'hui justifiée par le refus de nous laisser enrôler, à notre corps défendant, au service de la politique répressive de l'Etat d'Israël. Car c'est bien là le sens de l'appel de Jean Kahn aux juifs de France, leur demandant de « s'identifier à



l'Etat d'Israël ». A quoi Brauman, avec les autres signataires de la pétition, ajoute : « Or identifier les juifs dans leur ensemble à la politique des dirigeants sionistes et permettre l'équation juifs=Israël revient à les enfermer malgré eux dans une responsabilité collective à laquelle répond, inévitablement, une confusion, voulue ou non, entre antisémitisme et antisémisme ».

Ailleurs on peut lire un raisonnement analogue : « A force de répéter que judaïsme et défense inconditionnelle de la politique d'Israël ne font qu'un, les pompiers pyromanes finiront par être crus. Alors, en effet, l'antisionisme politique risque de dégénérer en racisme antisémite »¹⁸.

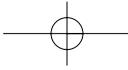
Il est assez significatif que, de manière parfaitement consciente, Brauman étaye un *distinguo* aujourd'hui banal qui consiste à différencier entre l'antisémitisme et l'antisionisme, en récusant le premier pour mieux justifier le second. Comme cela a été démontré précédemment, ce qui rend possible ce *distinguo* c'est la naturalisation d'un certain nombre de représentations désormais cristallisées en lieux communs idéologiques : les Juifs sont des victimes, en tant que cibles historiques du « racisme antisémite » ils ont droit au respect, tandis que les « sionistes » sont des fauteurs de troubles qu'il faut combattre en tant que représentants d'une idéologie criminelle.

Au demeurant on sera attentif à l'usage indu qui est ici fait de l'épithète « sioniste » : pourquoi parler de « dirigeants sionistes » et non de « dirigeants israéliens » ; concevrait-on, pour parler de la classe politique française, de faire référence aux « dirigeants jacobins » ? L'emploi de cette dénomination en fait ici, tacitement, un désignateur polémique, dont le rendement discursif est celui d'une invective. Rappelons que ce type de recours est une caractéristique typique de la rhétorique totalitaire¹⁹.

Partant, l'assimilation convenue de l'antisionisme au registre de la critique politique légitime va de pair avec la revendication ouverte de cette attitude et sa justification : « Nous condamnons les agressions qui visent une communauté en tant que telle et rendent les juifs collectivement responsables des exactions commises par le gouvernement israélien. Nous condamnons toute dérive antisémite de la lutte contre sa politique »²⁰.

Cette dernière assertion pose on ne peut plus clairement que si l'antisémitisme est une « dérive », en revanche la récusation doctrinale du sionisme (ici insidieusement confondue avec l'exercice circonstancié de la critique politique) constitue une opinion respectable.

Le déni de la réalité que constitue la récusation dogmatique d'Israël et du sionisme va de pair avec la fin de non recevoir qu'un tel raisonnement oppose à la prise en compte sérieuse de tous les paramètres socio-historiques. Brauman qualifie de « pompiers pyromanes » les représentants institutionnels du judaïsme

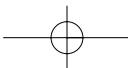
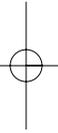
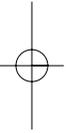


français, en leur faisant porter la responsabilité pleine et entière du regain d'antisémitisme, usant à l'occasion de l'argument complémentaire de « l'exagération ». « Il semble bien qu'on assiste à un regain d'antisémitisme mais je trouve qu'on l'exagère. Evidemment, ce sont des délits. Mais réfléchissons aussi aux conditions d'apparition de ces actions antisémites. En soutenant la politique d'Israël de façon inconditionnelle, les principaux représentants des juifs favorisent l'identification des jeunes beurs avec les Palestiniens »²¹.

A contrario, la sous estimation du phénomène antisémite contemporain est la conséquence directe d'un engagement partial, et du souci de ménager, dans une vision manichéenne de la situation, le « camp » que l'on a choisi de défendre. A en croire R. Brauman, les « Juifs »²² seraient doublement victimes : non pas d'abord de leurs détracteurs et ennemis antisémites, mais avant tout du « sionisme » et de leurs « représentants ». Sur ce thème comme sur les précédents, les appréciations de R. Brauman pèchent par excès de ferveur idéologique²³.

notes

1. *L'Express*, 1^{er} janvier 2001.
2. *Idem*.
3. *Libération*, « Rebonds », 23 janvier 2002, p.7 : « Le terrorisme d'Etat d'Israël et le terrorisme religieux des Palestiniens s'entretiennent mutuellement pour tuer l'idée même de paix au Proche-Orient. Non, il ne faut pas désespérer Gaza. » Texte co-signé par D. Bensaïd, R. Brauman, N. Chahal, G. Halimi, M. Harbi, B. Hilal, M.-F. Kahn, P. Khalfa, F. Malas.
4. Pour reprendre une expression utilisée par R. Brauman pour marquer sa distance à l'égard de ceux qui affirment la solidarité des Juifs de la diaspora avec l'Etat d'Israël.
5. Pour une critique très étayée des formes de catégorisation dominante de l'identité juive, dans une perspective à la fois diachronique et synchronique, je me permets de renvoyer le lecteur à mon livre : *Discours Ordinaires et identités juives, la représentation des Juifs et du judaïsme dans les dictionnaires et encyclopédies de langue française, du Moyen Age au xx^e siècle*, Paris, Berg, 1999.
6. *Le Monde*, « Horizons-Débats », 6 avril 2002, p.17. « Soutenir Israël ? Pas en notre nom ! ». Texte co-signé par R. Brauman, G. Halimi, P. Vidal-Naquet.
7. *Libération*, cf. supra note (3).
8. *Idem*.
9. *Idem*.
10. *Le Monde*, 6 avril 2002.
11. *Le Monde*, 2 novembre 2000.
12. Le lecteur se reportera à notre ouvrage : *L'Antisionisme, Israël/Palestine aux miroirs d'Occident*,



Paris, Berg, 2002 ; ainsi qu'à L'Observatoire du Monde Juif, sept/oct 2003.

13. Cf. *Le Monde*, 18 octobre 2000. Et la réponse de A. Finkelkraut dans *Le Monde* du 18 octobre 2000.

14. *Le Monde*, Horizons/Débats, « Soutenir Israël ? Pas en notre nom ! », 6 avril 2002, p. 17.

15. *Libération*, « Rebonds », 23 janvier 2002, p. 7.

16. Par exemple le collectif publié par Reporters sans frontières, *Jénine*, avec une préface de R. Brauman.

17. *Le Monde* du 8 novembre 2000, p. 18.

18. *Libération*, Rebonds, le 23 janvier 2002, p. 7.

19. Depuis l'époque stalinienne, « sioniste » opère comme un terme disqualifiant, exactement comme « bourgeois », « contre-révolutionnaire », « capitaliste », etc., dans une tradition de discours qui nous a habitués à substituer à la dénotation sémantique des mots le système implicite de leurs connotations idéologiques.

20. *Le Monde*, 6 avril 2002.

21. *Le Monde*, « Rony Brauman : « On exagère la portée des agressions », propos recueillis par A.L.

22. Terme dont il s'obstine à transcrire l'emploi substantif sans majuscule à l'initiale comme s'il s'agissait d'un nom commun (la mémoire de l'antisémitisme serait-elle incidemment à l'origine de cette réification quasi unanime ?).

23. La récente révélation du rapport de l'Observatoire de l'Union européenne pour les phénomènes racistes et antisémites (EUMC, basé à Vienne) contredit très amplement les affirmations de R. Brauman s'agissant d'une part de déterminer les causes de l'antisémitisme contemporain, et d'autre part d'en apprécier la portée et l'intensité. Les experts responsables de ce rapport révèlent notamment « qu'un grand nombre de ces incidents se sont produits soit pendant, soit après des manifestations pro palestiniennes », cf. *Libération*, 19 février 2004, « L'Europe face à son antisémitisme », p. 4.

